



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 190-18 C

Objet : *RS - Chambéry-Grand Lac Economie - Avenant n° 1 à la convention de partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 190-18 C

objet **RS - Chambéry-Grand Lac Economie - Avenant n° 1 à la convention de partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac**

Xavier Dullin, président, rappelle que les Communautés d'agglomération de Grand Lac et Grand Chambéry sont engagées depuis 2016 dans un projet de mutualisation de l'exercice de leur compétence de développement économique. A ce titre, le syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie a été créé au 1^{er} juillet 2017.

Par délibérations concordantes du 18 mai 2017 de Grand Lac et de Grand Chambéry, les deux EPCI ont convenu de partager la totalité de la croissance du produit fiscal (CVAE et CFE) constatée sur les territoires à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce partage est réalisé par un versement de 60 % des gains de fiscalité de Grand Lac au bénéfice de Grand Chambéry et 40 % des gains de fiscalité de Grand Chambéry au bénéfice de Grand Lac.

Le produit fiscal constaté au 31 décembre 2017 reste quant à lui acquis à chacune des deux Communautés d'agglomération.

Il est proposé un avenant à cette convention de partage avec une réécriture de l'article 4 concernant les modalités de répartition. Ainsi, sont précisés la définition des stocks non partagés et le décompte des partages de surplus de fiscalité, le calcul du point zéro au 31 décembre 2017 établi au regard des notifications et la confirmation de la continuité de la péréquation antérieure. Un tableau de calcul des partages de surplus de fiscalité est annexé et servira d'état liquidatif aux écritures de reversement.

Vu la délibération n° 196-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 approuvant la convention de partage fiscal entre Grand Lac et Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances du 4 décembre 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention de partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant annexé et toute pièce se rapportant à ce sujet.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 190-18 C

Objet de l'acte : RS - Chambéry-Grand Lac Economie - Avenant n° 1 à la convention de partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 9 - Autres taxes et redevances

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Avenant à la convention de partage fiscal; Tableau de calcul des partages de surplus;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21624H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21624H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019